



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 52841

Texte de la question

M. Jean Dionis du Séjour attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur un grave dysfonctionnement tarifaire au sein de La Poste. Le 1er mai 2004, dix nouveaux pays sont entrés dans l'Union européenne. Cet élargissement a été bien accueilli par la population de ces pays qui ont dû faire beaucoup d'efforts d'adaptation de leurs économies. Ces efforts doivent également être suivis de quelques ajustements tarifaires, notamment en matière de services postaux. Il apparaît effectivement injuste que les services décrits comme internes à l'Union européenne soient facturés différemment qu'il s'agisse de l'Allemagne ou de la Pologne. Dans ce domaine, le coût de services postaux polonais a été adapté à la nouvelle donne et désormais le coût d'un courrier de 20 grammes est le même qu'il s'agisse d'un envoi en Pologne ou dans tous les autres pays de l'Union. Cela n'est pas le cas en France. La Poste continue en effet de surtaxer ses services dès qu'il s'agit de dépasser le cadre de l'Union européenne à quinze pays. Cela crée une entrave flagrante à l'égalité de traitement de tous les ressortissants européens. Par conséquent, il souhaite savoir quelles sont ses intentions en la matière et comment il peut exiger de La Poste un traitement uniforme de tous les pays membres de l'Union européenne et de leurs ressortissants.

Texte de la réponse

La Poste est attachée à l'égalité de traitement de tous les citoyens et au respect des principes fondamentaux de l'Union européenne. Cependant, il existe parfois un décalage dans le temps entre les événements internationaux, comme l'ouverture de l'Union européenne à de nouveaux pays, et les changements de tarifs et de zones postales. En effet, tout changement apporté à la grille tarifaire d'une zone géographique fait l'objet d'un travail de coordination entre La Poste et le ministère de l'économie. De surcroît, tout changement tarifaire implique des opérations techniques lourdes (mise à jour des 270 000 machines à affranchir dans les entreprises et administrations, adaptation informatique de dizaines de milliers d'ordinateurs de guichets et de distributeurs automatiques de vignettes d'affranchissement, impression de nouvelles affichettes sur les tarifs). Ces opérations nécessitent plusieurs mois et ne peuvent être mises en oeuvre qu'une fois par semestre, au maximum. Les dix nouveaux pays membres ont déjà été intégrés dans la zone Union européenne des prêt-à-poster internationaux (gamme Postexport) lors du lancement de la nouvelle gamme, en avril 2004. Ces dix pays ont intégré la zone A de la grille des envois en courrier prioritaire et économique lors du changement tarifaire du 1er mars 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52841

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9602

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7838